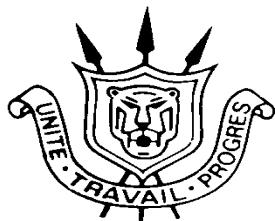


REPUBLIQUE DU BURUNDI



MINISTERE DU DEVELOPPEMENT COMMUNAL.

**RAPPORT SYNTHESE DES ACTIVITES REALISEES DANS LE
CADRE DE LA COMMEMORATION DE LA JOURNEE AFRICAINE
DE LA DECENTRALISATION,
EDITION 2016**

Août 2016



A. INTRODUCTION

Depuis quatre ans déjà, le 10 Août de chaque année a été instituée par l'Union Africaine pour commémorer la décentralisation au niveau de tout le continent africain. Certains pays africains profitent de cette opportunité pour parler de la décentralisation, de la gouvernance locale ainsi que jauger le niveau de participation des citoyens et des groupes sociaux dans la définition et la mise en œuvre des politiques de développement.

Cette année, le Gouvernement du Burundi, comme d'autres Etats Africains, a célébré la journée africaine de décentralisation sous le thème général : **« l'équité, la promotion du genre et l'autonomisation des femmes pour une meilleure réalisation de l'agenda 2063 et l'atteinte des objectifs de développement durable »**.

A cet effet, le Ministère du Développement Communal a initié une série d'activités à savoir : une déclaration dans le cadre de la célébration de la journée africaine de la décentralisation faite par son Excellence madame le Ministre du Développement Communal, le 10 Août 2016, à la radio et à la télévision nationale du Burundi ; un panel organisé à la Radiotélévision Nationale du Burundi (RTNB) autour du thème de

cette année en date du 16 Août 2016, et une descente sur terrain pour se rendre compte des actions en cours de réalisation en matière de décentralisation et du développement local pour ainsi trouver une occasion d'échanger à vive voix avec les bénéficiaires directs sur la problématique de la mise en œuvre des politiques sectorielles, descente effectuée du 18 au 19 Août 2016.

1. Objectif général

Informier et mobiliser l'ensemble des acteurs de la décentralisation afin de dresser un état de l'avancée du processus de décentralisation, dessiner les perspectives et les enjeux en matière de gouvernance et de développement local et en informer l'ensemble de la population.

2. Objectifs spécifiques

- Présenter le bilan de l'évolution du processus de décentralisation ;
- Rappeler les missions et les responsabilités de chaque acteur dans la poursuite harmonieuse du processus de décentralisation ;
- Mobiliser la population sur les enjeux du développement économique local ;
- Organiser un panel sur l'autonomisation de la femme et de son rôle dans la réalisation de l'Agenda 2063 et atteinte des objectifs de développement durable(ODD) ;
- Visiter une commune administrée par une femme pour échanger sur leur rôle dans le cadre de l'autonomisation des femmes ;
- Visiter les associations ou les coopératives des femmes appuyées par les partenaires techniques et financiers comme CARE INTERNATIONAL, UNICEF et ACTION AID.

3. Résultats attendus

- La population est informée de l'état d'avancement du processus de décentralisation ;
- L'ensemble des acteurs prennent conscience des obstacles et de la façon de les surmonter ;
- Les décideurs politiques, l'administration communale et la population adhèrent à la mise en œuvre des ODD en intégrant

dans la planification locale et nationale, les objectifs de développement durable.

- Informer et conscientiser les femmes de leurs rôles dans l'atteinte des ODD.

4. PROGRAMME DES ACTIVITES

Mercredi, 10 Août 2016 :

Enregistrement et diffusion d'une déclaration sur la journée africaine de la décentralisation à la RTNB par son Excellence Madame le Ministre du Développement Communal.

Mardi, le 16 Août 2016 :

Organiser un panel autour du thème de cette année à la RTNB avec comme panelistes : un représentant du Ministère du Développement Communal, une représentante du Ministère à la Présidence en charge de la Bonne Gouvernance et du Plan qui est la Directrice Générale de la Planification Nationale et de la Prospective, une représentante de CARE International, la Directrice du micro finance SOFEPAK, une représentante du Ministère des Droits de la Personne Humaine, des Affaires Sociales et du Genre et une représentante (Présidente) du Réseau des Femmes Elues Localement.

Jeudi et Vendredi, du 18 au 19 Août 2016 :

Descentes sur terrain dans les provinces de Kayanza, Ngozi, Muyinga et Karusi pour visiter les associations et les coopératives des femmes appuyées par les partenaires techniques et financiers comme CARE International, UNICEF et ACTIONAID pour discuter avec ces femmes des avantages qu'elles tirent de cet appui et comment elles travaillent pour atteindre les ODD.

A. DEROULEMENT DES ACTIVITES

I. DECLARATION A LA RTNB



Hon. Jeanne d'Arc KAGAYO, Ministre du Développement Communal

Le Mercredi 10 Août 2016, sur les antennes de la Radiotélévision Nationale du Burundi (RTNB), en français et en langue nationale, le Ministère du Développement Communal par le biais de son Excellence Madame le Ministre du Développement Communal a présenté à la population burundaise et au monde entier, une déclaration sur la journée africaine de la décentralisation.

➤ Déclaration :

Chers Compatriotes,

Chers Partenaires,

Amis du Burundi,

1. A l'instar des autres pays africains, notre pays le Burundi commémore, aujourd'hui le 10 août 2016, la journée Africaine de la Décentralisation et du Développement Local (JADDL) placée sous le thème, « **l'équité, la promotion du genre et l'autonomisation des femmes pour une meilleure réalisation de l'Agenda 2063 et l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD).** »
2. A cette occasion, le Gouvernement du Burundi, à travers le Ministère du Développement Communal profite de cette antenne pour revenir sur l'intérêt que revêt la commémoration de cette journée ainsi que les avancées enregistrées par notre pays en matière de décentralisation et du développement local.
3. De manière implicite, cette journée offre à nous tous acteurs étatiques et non étatiques, un autre cadre une fois par an à porter notre attention aussi bien sur les problèmes soulevés que sur les opportunités offertes par la décentralisation et la gouvernance locale;

Chers Compatriotes,

Chers Partenaires,

4. Le choix du thème central pour la commémoration de la Journée Africaine de la Décentralisation et du Développement Local de cette année se justifie d'une part par la nécessité d'impliquer les femmes dans les instances de prise de décision et d'autre part par la nécessité d'asseoir la promotion du développement local à travers une croissance économique locale inclusive.
5. Notre pays le Burundi, en consacrant la décentralisation comme mode de gouvernance locale et de responsabilisation des populations dans la gestion de leurs affaires locales, a choisi de placer le citoyen et particulièrement la femme au centre de ses préoccupations en vue d'assurer l'épanouissement et le bien être de cette couche sociale avec sa pleine participation.

6. A ce titre, des efforts évidents ont été fournis par le gouvernement à travers notamment, la constitution du Burundi, la loi sur les partis politiques etc , où le système de quota dans les fonctions électives et dans l'administration de l'Etat obligeant que la proportion des femmes pour les sièges dans l'administration publique soit supérieure ou égale à 30 % .
7. A coté d'un porte feuille ministériel en charge des questions du genre, il a été créé dans ce Ministère, une direction générale qui s'occupe de l'émancipation et l'autonomisation des femmes en vue de leur permettre de participer et de contribuer de manière efficace aux actions de développement. Ajoutons aussi que l'Etat du Burundi a institué dans tous les programmes de développement, des efforts pour promouvoir la participation de la femme.
8. Au sein du Ministère du Développement Communal, dans le cadre de l'évaluation de la performance des Communes, ledit Ministère a élaboré des critères d'évaluation en rapport avec la promotion de la femme.

Par exemple :

« Les contrats de réalisation d'infrastructures passés par la commune incluent une clause invitant les entreprises à employer une main d'œuvre féminine. »

Chers Compatriotes,

Chers Partenaires,

Amis du Burundi,

9. En effet, le 10 Août de chaque année est dorénavant devenu pour les Etats africains, une opportunité pour parler de la décentralisation, la gouvernance locale ainsi que la participation des citoyens et des groupes sociaux dans la définition et la mise en œuvre des politiques de développement.

10. Au nom du Gouvernement du Burundi, l'honneur nous échoit de vous informer qu'en dépit de la réticence de certains de nos partenaires au développement, notre Ministère a malgré tout enregistré un score satisfaisant en terme des avancées sur la voie de la décentralisation et du développement local

11. En effet, au niveau de la mise en œuvre de la politique nationale de décentralisation et de la coordination du développement local, nous sommes satisfait de l'évolution du cadre légal et réglementaire en ce sens que le Ministère est entrain de faire le diagnostic des textes d'application de la loi portant transfert des compétences de l'Etat aux communes, récemment adoptée en vue de compléter le cadre juridique et réglementaire de la Politique Nationale de Décentralisation au Burundi

12. Aujourd'hui, la CGLUA vient d'accorder un financement d'un montant de 77.000 euros qui servira d'opérationnaliser le Secrétariat Exécutif Permanent du Comité Interministériel pour la mise en œuvre de la Politique Nationale de Décentralisation – CIOPD en sigle.

13. Nous nous réjouissons que le Ministère est entrain d'initier des actions allant dans le sens du thème de l'année qui est « **l'équité, la promotion du genre et l'autonomisation des femmes pour une meilleure réalisation de l'Agenda 2063 et l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD).** »

14. Des actions suivantes sont en cours de réalisations :
 - ✓ Des mesures de protection sociale pour tous ont été entamées et nous accordons une part importante à l'endroit des pauvres et des personnes vulnérables.

- ✓ Le Ministère du Développement Communal soutient fortement des Coopératives financières (COOPEC, CCM, WISE,) qui doivent jouer un rôle important dans l'auto financement des projets locaux en général et ceux des femmes en particulier. Nous leur encourageons du pas déjà franchis malgré les moyens limités et face aux nombreuses demandes de financement des projets qui leurs sont soumis.
- ✓ Le Ministère du Développement Communal à travers le FMCR a initié un produit qui est le Micro Crédit aux Pauvres Economiquement Actifs (MCPEA) à travers les crédits solidaires : Le MCPEA vient de démontrer que la population rurale n'a pas besoin d'un capital important pour développer ses activités génératrices de revenu. Avec un crédit rotatif de 50 000 BIF par individu, dans les 5 communes pilotes (Kayanza, Muyinga, Musigati, Muramvya et Musongati) et en une seule année de 2015, on a atteint les résultats suivants :
 - ❑ **5 006 comptes ont été ouverts ;**
 - ❑ **4 200 bénéficiaires ont eu un crédit ;**
 - ❑ **Création d'emploi notamment de 5 agents de crédit ;**
 - ❑ **Taux de remboursement de 99.6%.**

Les données relatives aux femmes qui ont eu des crédits dans le cadre du MCPEA pendant la période d'essais de 2 ans dans les communes pilotes sont les suivantes:

- Communes MUYINGA: 542 femmes contre 297 hommes, soit 64,4%
- Commune KAYANZA: 406 femmes contre 433 hommes, soit 48,3%
- Commune MUSONGATI: 400 femmes contre 308 hommes, soit 56,4%
- Commune MUSIGATI: 515 femmes contre 328 hommes, soit 61%
- Commune MURAMVYA: 623 femmes contre 474 hommes, soit 56,7%

Soit une enveloppe crédit de 42 millions de Fbu par commune et par année.

✓ Signalons que

- Parmi les 349 524 personnes qui ont des comptes dans les COOPEC, 75 531 sont des femmes, soit 21.6%.
- Les femmes ayant demandé des crédits sont 18 166 sur 65 933, soit 27%.
- Le Montant accordé comme crédit aux femmes est de 10.983.773.473Fbu sur un total de 49. 192.294.333Fbu, soit 22%.

15. Pour terminer, signalons que dans le souci d'étendre notre sensibilisation sur l'importance de cette journée dédiée à la décentralisation, notre Ministère du Développement Communal a prévu d'organiser un débat en direct sur la RTNB sur le même thème proposé par l'Union Africaine , qui est « l'équité, la promotion du genre et l'autonomisation des femmes pour une meilleure réalisation de l'Agenda 2063 et l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD).»

Nous vous invitons de le suivre avec attention

Vive la décentralisation en Afrique,

Vive le Burundi.

NOUS VOUS REMERCIONS.

II. PANEL AUTOUR DU THEME DE CETTE ANNEE

Le Mardi 16 Août 2016, le Ministère du Développement Communal, toujours en collaboration avec la Radio Télévision Nationale du Burundi (RTNB) a organisé un panel autour du thème de cette année. Les panelistes qui étaient invités, en plus du représentant du Ministère du Développement Communal, étaient :

- Une représentante du Ministère à la Présidence en charge de la Bonne Gouvernance et du Plan qui est la Directrice Générale de la Planification Nationale et de la Prospective ;

- Une représentante de CARE International ;
- La Directrice du micro finance SOFEPAK ;
- Une représentante du Ministère des Droits de la Personne Humaine, des Affaires Sociales et du Genre ;
- Une représentante (Présidente) du Réseau des Femmes Elues Localement.

Les questions de la journaliste animatrice du panel tournaient autour du rôle et de la contribution de chacun ou chacune des panelistes par rapport au thème de cette année :

« L'équité, la promotion du genre et l'autonomisation des femmes pour une meilleure réalisation de l'Agenda 2063 et l'atteinte des objectifs de développement durable (ODD). »

DEROULEMENT DU PANEL.

La première question, après la présentation des invités, a été adressée au Secrétaire Permanent du Ministère du Développement Communal pour parler de l'état des lieux de la politique nationale de décentralisation au Burundi. Celui-ci, sans y aller par quatre chemins, a parlé de l'historique de la décentralisation, politique issue des accords d'Arusha dont la mise en œuvre effective date des années 2005 avec la mise en place de la loi électorale ainsi que la loi communale. La loi électorale donne le pouvoir à la population d'élire ses représentants de la base au sommet. Les élus locaux sont appelés à organiser la gestion des collectivités qu'ils représentent, et auprès desquelles ils rendent des comptes. Au sujet du niveau d'évolution du processus de décentralisation, le Secrétaire Permanent a confirmé que le pas déjà franchi est satisfaisant. Il a notamment évoqué l'existence de cadre légal définissant la manière dont les communes doivent être gérées, ainsi que l'implication de la population dans la planification de la gouvernance et du développement local, citant l'exemple des Projets communaux de Développement Communautaire PCDC qui sont élaborés avec le concours de la population sur les collines. Ces documents servent de référence aux responsables communaux qui peuvent emprunter plusieurs voies légales pour trouver des partenaires ou financements en vue de l'exécution de ces projets. Cependant, a-t-il ajouté, il s'est avéré que les communes ne parviennent pas à mettre en exécution tous les projets planifiés. C'est dans cette optique que le gouvernement du Burundi, à travers le

Fonds National d'Investissement Communal FONIC octroie à chaque commune du pays une enveloppe de Cinq Cents Millions de nos francs (500.000.000 fbu) par an, afin que chaque commune puisse être capable d'exécuter ses projets de développement communautaire. Le rôle du Ministère du développement Communal en cette matière est d'encadrer les communes avec des formations visant à les stimuler à la mobilisation des ressources internes et les stratégies de recherche des partenaires

Après l'intervention du Secrétaire permanent, l'autre question posée a été adressée à la Directrice Générale de la Planification Nationale et de la Prospective, pour savoir le lien entre les Projets Communaux et les Projets de développement comme la vision Burundi 2025, le CSLPII, les ODD et de l'agenda 2063. La réponse a été que l'élaboration des Projets Communaux s'est conformée à la Vision Burundi 2025 et le CSLPII. Elle a en effet indiqué que le Ministère ayant la planification dans ses attributions accompagne les communes au moment de l'élaboration des projets de développement locaux pour rester en conformité avec la Vision Burundi 2025 et CSLPII. Les objectifs de la Vision Burundi 2025 et CSLPII rentrent à leurs tours dans les objectifs de l'agenda 2063, commun pour les pays africains.

La Directrice de la Promotion du Genre quant à elle, a répondu à la question relative à l'égalité des genres au Burundi. La femme Burundaise, a-t-elle aussi signifié, n'a pas encore atteint le niveau de jouir de ses droits au même titre que son frère. Et d'ajouter cependant que des avancées significatives ont été observées ces dernières années. Elle a soutenu que les instances habilitées continuent de faire la plaidoirie pour que la femme recouvre la totalité de ses droits lui garantis notamment par la constitution, qui stipule que les femmes occupent au minimum 30% de places dans les instances nationales de prise de décision. Entre autre mission accomplie par le Ministère des Droits de la Personne Humaines, des Affaires Sociales et du Genre, en rapport avec le thème ici en question, c'est qu'il a été mis sur pied **la Politique Nationale Genre** dont l'objectif est la définition de la condition de la femme burundaise, ainsi que les stratégies à arrêter pour son amélioration. Avec ce projet, il a été institué un fonds, en collaboration avec ONUFEMME, qui sert de garanti afin de permettre aux femmes l'accès aux crédits dans les institutions de Micro finance. Elle a toutefois fustigé le fait que les femmes soient toujours victimes de la culture qui restreint le niveau de liberté d'expression par rapport

aux hommes et que ces dernières s'y conforment toujours, ce qui est un handicap à la promotion de la condition féminine au Burundi.

A la quatrième intervention, c'était le tour de la représentante de CARE Internationale qui a fait savoir que, conformément au thème choisi cette année pour la célébration de la journée africaine de la décentralisation, CARE International a introduit un nouveau programme dénommé **NAWE NUZE** essentiellement destiné à relever le niveau de vie de la femme. C'est un programme d'épargne et de crédit. Les bénéficiaires sont regroupés en unités appelées **Groupe de solidarité** où elles reçoivent des formations sur des thèmes variés, soit sur leurs droits, ou le droit en général, après quoi CARE les accompagne dans l'exécution de leurs projets de développement. Il est cependant à noter que CARE n'octroie jamais des crédits, ni ne dispose d'un fonds de garanti. Son action se résume à l'encadrement de la population quant au choix des projets rentables.

La Directrice du micro finance SOFEPAK, parlant de la contribution de son institution, a dit qu'elle s'occupe du relèvement du niveau de vie des plus vulnérables, mettant un accent particulier sur les femmes. La différence avec d'autres institutions de Micro finance est que celle-ci octroie des crédits par simple garanti comme les papiers d'achat de parcelle, de propriété, groupement d'individus qui s'avalisent mutuellement,... Avec ce système, plusieurs crédits ont été contractés auprès de cette institution pour l'exécution des projets de développement.

Le débat du panel a continué à la question de savoir ce qui devrait être fait pour garantir l'autonomie de la commune burundaise et l'atteinte des objectifs globaux de développement.

Reprenant la parole, le Secrétaire Permanent au Ministère du Développement Communal a insinué que le Ministère est à pied d'œuvre pour élaborer des textes d'application pour accompagner et rendre opérationnelle la loi sur le transfert des compétences de l'Etat aux communes. Cela va être rendu possible grâce à la mise en place du Comité Interministériel d'orientation de la Politique Nationale de la Décentralisation (CIOPD). A propos du thème choisi cette année, il a rappelé l'existence des institutions sous tutelles du Ministère, qui s'occupent de l'octroi des Microcrédits (Fonds de Microcrédit Rural) et

de la Fédération Nationale des Coopecs du Burundi(FENACOBU). Ces institutions accordent des crédits à la population, à un niveau très satisfaisant, de quoi encourager le Ministère de continuer à travailler avec les institutions de micro finance. La place de la femme dans le développement local ? La réponse du Secrétaire Permanent a été que dans l'évaluation des performances des communes, exercice effectué chaque année, parmi les critères d'évaluation, figurent ceux relatifs à la promotion des droits de la femme, citant l'exemple du critère :

« Les contrats de réalisation d'infrastructures passés par la commune incluent une clause invitant les entreprises à employer une main d'œuvre féminine. »

Il a également évoqué le Projet des coopératives en cours où les femmes sont vivement sensibilisées à faire partie des organes dirigeants des coopératives pour en profiter pleinement les fruits.

Enfin, la Directrice de la promotion du genre, quant à elle, a fait un clin d'œil à l'endroit des femmes pour qu'elles prennent conscience et comprennent que leur développement ne viendra que d'elles- mêmes et pas de quelqu'un d'autre. Sur ce, elle les a invitées à rompre le tabou et s'atteler à la conquête de leur autonomisation. Même son de cloche de la part de la Directrice de SOFEPAK qui a renchéri en disant que l'on ne peut pas prétendre à un développement lorsque la femme est mise de côté. Son institution, avait- elle affirmé, a déjà commencé un programme de sensibilisation pour le changement de mentalité, avec des formations conscientisantes.

Le panel a été clôturé par l'appel du Secrétaire Permanent qui a invité à la conjugaison des efforts pour parvenir à la promotion effective du genre. Il est revenu sur les conditions pénibles de la femme rurale et rappelé que le développement commence dans les familles. Il n'a pas manqué de déplorer que les lois en faveur de la promotion du genre soient votées, mais qu'elles ne soient pas mise en application. Il a plaidé en faveur du renforcement du cadre légal sur la promotion du genre et le respect de la mise en application des principes existants

III. DEROULEMENT DE LA DESCENTE

Programme de visite sur terrain :

Date	Lieu	Activité
18 Août 2016	Colline Bubogora , commune Gatara , Province Kayanza	Visite d'une association des femmes appuyées par CARE BURUNDI dans son programme NAWE NUZE
	Colline nyabihogo, Commune Kayanza, Province Kayanza	Visite d'une association des jeunes filles sous l'encadrement de CARE BURUNDI dans son programme NAWE NUZE
	Colline Rusuguti , Commune Ngozi Province Ngozi	Visite d'une association des femmes appuyées par l'UNICEF
19 Août 2016	Colline kivoga, Commune Muyinga Province Muyinga	Association des jeunes filles appuyées par GLID sous financement de CARE INTERNATIONAL
	Colline Bihogo , Commune Gasorwa Province Muyinga	Collectif des associations féminines avec financement de Care International
	Colline Rutonganikwa, Commune Buhiga Province Karusi	Collectif des associations féminines

En dates du 18 au 19 Août 2016, une délégation du Ministère du Développement Communal, conduite par Monsieur Pontien HATUNGIMANA , Secrétaire Permanent audit Ministère, accompagnée par les représentants des partenaires au développement communautaire tels que l'ACTIONAID, CARE INTERNATIONAL et l'UNICEF, ont fait un déplacement dans les collines relevant de la zone d'intervention de ces Partenaires Techniques et Financiers pour constater ensemble l'impact de leurs appuis et les défis encore à surmonter.



Ir. Pontien HATUNGIMANA, SP au MDC présente un mot aux membres des réseaux des femmes de la colline Rubogora, commune Gatara en province de Kayanza

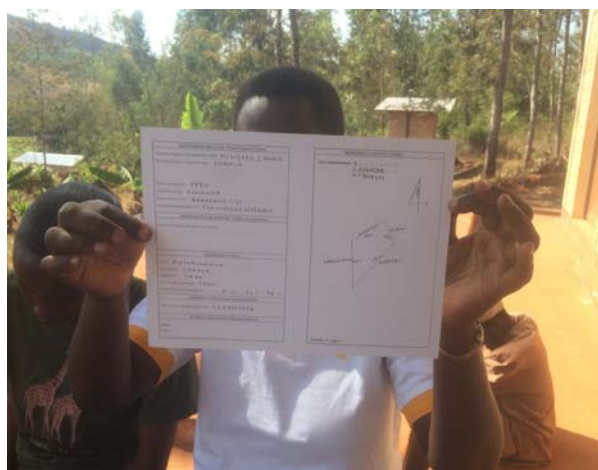
➤ **Sur la colline Rubogora**



Après avoir présenté le thème choisi par l'Union Africaine pour cette année qui est : « **l'équité, la promotion du genre et l'autonomisation des femmes pour une meilleure réalisation**

de l'agenda 2063 et l'atteinte des objectifs de développement durable », Monsieur HATUNGIMANA a démontré le lien qui existe entre ce thème et les objectifs poursuivis par ces associations des femmes rurales en terme de formation sur le genre, l'autonomisation de la femme , les droits de l'homme , qui sont des aspects couverts par CARE Burundi à travers son programme NAWÉ NUZÉ

CONSTATS



1. Association des femmes.

La délégation du MDC et ses partenaires au développement ont visité les associations des femmes situées sur les collines Rubogora de la commune Gatara en province de Kayanza et Rusuguti en Commune Ngozi ; les collectifs des associations féminines des Collines Bihogo en Commune Gasorwe en province de Muyinga et Mayenzi en Commune et province de Karuzi

Toutes ces associations des femmes ont bénéficié les appuis techniques et financiers du programme NAWÉ NUZÉ de CARE INTERNATIONAL à l'exception de celle de Rusuguti à Ngozi financée par l'UNICEF et celle des femmes de Mayenzi dans Karuzi soutenue par ACTIONAID Burundi.

A travers les témoignages de ces femmes rurales regroupées en associations, CARE INTERNATIONAL, à l'instar des autres PTFs ci haut cités, a mis beaucoup plus l'accent sur les techniques innovantes d'épargne et de crédit dans le programme NAWE NUZE.

C'est à travers l'encadrement et des séances de renforcement des capacités que ces PTFs ont apporté aux membres de ces associations féminines de la formation sur la prévention des violences, la consolidation de la paix, le renforcement des dividendes de la paix, la participation de la femme dans les processus de prévention des violences et de consolidation de la paix durable, la promotion des principes de bonne gouvernance, etc.

Les femmes membres de ces associations et même leurs maris s'accordent à trouver dans « Nawe Nuze » des techniques innovantes d'épargne et de crédit. Selon le témoignage des femmes rurales bénéficiaires de cet appui de CARE, avec un crédit de 5.000 FBu, on peut prospérer jusqu'à s'acheter une vache, une parcelle et même se construire une maison en dur en l'espace de trois ans. Elles ont témoigné que ces associations ont changé positivement leur mode de vie grâce à NAWE NUZE.

Les associations des jeunes filles



CARE INTERNATIONAL croit que l'on ne peut pas développer la femme sans penser à la jeune fille d'aujourd'hui qui est en définitive la femme de demain.

En effet, CARE International a réussi à mettre en place les éléments essentiels pour faire ses interventions dans le cadre de l'Approche Programme. (Empowerment des Femmes et Empowerment des Enfants).

Ces deux programmes sont construits autour de deux populations d'impact (les femmes et les enfants) considérées par CARE Burundi comme les groupes vulnérables.

C'est dans ce cadre que la délégation a visité les réseaux des associations des jeunes filles regroupés au sein du programme NAWE NUZE respectivement situés sur les collines de Kivoga en commune et province de Muyinga et Nyabihogo en commune et province de Kayanza.

Nous sommes témoins que CARE International s'est engagé aussi à travailler avec les orphelins et les enfants vulnérables aux abus et privation de leurs droits, âgés de 6 à 18 ans, vivant dans des ménages économiquement vulnérables, particulièrement les filles. Ces groupes d'enfants qui font souvent face à la discrimination particulière et à la marginalisation sont notamment: les filles, les orphelins, les enfants chefs de ménage, les enfants dont les parents sont malades, les mères célibataires, les enfants dont les mères sont célibataires ou des divorcées, les enfants affectés ou infectés par le VIH/SIDA, les enfants de la rue, les enfants vivant avec un handicap et les enfants batwa.

A travers leurs témoignages, ces jeunes filles se réjouissent d'avoir pris la décision d'appartenir à de telles associations car elles disent qu'elles sont aujourd'hui capables de:

- s'acheter de belles choses y compris le paiement des frais scolaires ;
- s'acheter des habits neufs ;
- s'acheter même quelques têtes du petit bétail tels que les poules, les chèvres, les porcs à tel point que certaines se sont déjà achetées

des lopins de terres à cultiver et des parcelles pour construire leurs maisons.

Ces jeunes filles remercient beaucoup les initiateurs de tels programmes et invitent les autres jeunes à les emboîter le pas pour adhérer à de telles associations d'épargnes et de crédits mutuels.

1. Le collectif et association de femmes de Karusi

Le collectif et association de femmes de Karusi sur la colline Rutongankwa visité a bénéficié des appuis techniques et financiers d'ACTIONAID. On citerait, parmi ces soutiens, des encadrements en matière de la protection de l'environnement, de l'apprentissage de techniques de culture moderne, de l'entretien des pistes rurales et de la formation dans divers domaines entre autres des droits de la personne humaine, de la lutte contre les violences conjugales, la gestion des associations,....

Les femmes leaders du collectif et de l'association ont témoigné que grâce au programme de soutien d'ACTIONAID, elles ont eu beaucoup de production de haricot, maïs et légumes. Cela était matérialisé par l'existence d'un hangar de stockage des produits récoltés par lesdites associations où il y avait plusieurs variétés de haricots sélectionnés.

Pour le moment, ces associations n'ont plus besoin d'aller chercher des semences pour une saison culturale donnée, elles s'auto suffisent et par ailleurs c'est elles qui vendent des semences sélectionnées pour les projets d'autres localités. En plus, ces associations, en dehors des actions de tontines qu'elles pratiquent, en collaboration avec le collectif et l'appui d'Actionaid, appuient ses membres à l'enregistrement et à l'obtention du certificat d'enregistrement de leurs terres dans le guichet foncier.



IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.

La célébration de la semaine dédiée à la décentralisation au Burundi sous le thème ci haut énoncé, a atteint son objectif surtout au niveau de la visite des réalisations atteintes par les associations des femmes et filles rurales.

Nous avons constaté que la volonté des partenaires techniques et financiers œuvrant dans le domaine de la décentralisation et du développement communautaire existe et ceci est un atout majeur.

Quelques difficultés techniques existent notamment au niveau de la participation massive de toutes les femmes rurales aux différentes structures de gestion de leurs associations.

Pour ce :

- Nous recommandons donc vivement l'implication plus accrue du Gouvernement, des PTFs et ceux des représentants de la Société Civile surtout au niveau de la sensibilisation pour amener la femme rurale à s'auto développer et profiter des opportunités qu'offrent les occasions d'élire et de se faire élire dans les instances de décision.
- La deuxième recommandation concerne la capitalisation des pratiques d'épargne et de crédit mise en œuvre par le programme NAWE NUZE au bénéfice de la population burundaise en général, de la femme et de la fille rurales en particulier.

Engagement du Ministère du Développement Communal

Le Ministère du Développement Communal s'engage notamment à :

- Effectuer régulièrement des descentes de suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre des politiques sectorielles, de la mise en œuvre des programmes et projets appuyés par les ONGs et autres Partenaires au développement.
- Diffuser ou vulgariser les expériences des autres associations qui ont mieux réussi et dont les impacts sont évidents.
- Organiser un cadre d'échanges de tous les acteurs qui œuvrent pour l'autonomisation de la femme Burundaise pour élaborer un plan d'action d'intervention coordonné.

Nawenuzeeeeeeeee !!!!!!!!!!!!!!!!

Inkingi y'iterambereeeeeeeee !!!!!!!!!!!!!!!!